

Double des clés non donné lors de l'acte de vente

Par Joey888
Bonjour,
Je viens d'acquérir une maison, lors de la signature chez le notaire un trousseau de clé du bien m'a été donné.
Mais il y a peu j'ai appris qu'un deuxième trousseau était existant et quelqu'un l'a utilisé et est rentré chez moi pendant mon absence.
Que doit je faire ?
Biensur le changement des barillets est prévu, et j'ai récupéré le fameux deuxième trousseau de clé.
Merci d'avance
Par Isadore
Bonjour,
Si vous avez une preuve de ce que vous dites (l'intrusion), vous pouvez déposer plainte. Sinon dépêchez vous de changer ces barillets pourla plupart des modèles, on ne sait jamais combien de clegs traînent dans la nature.
Par janus2
Mais il y a peu j'ai appris qu'un deuxième trousseau était existant et quelqu'un l'a utilisé et est rentré chez moi pendant mon absence.
Bonjour, Qui, l'ancien propriétaire ? Pour quoi faire ?
Par yapasdequoi
Bonjour, Quand on vous remet les clés vous ne savez pas combien de doubles se baladent dans la nature (vendeur, mais aussi

anciens employés ou artisans, etc)

Rien ne permet de prouver que quelqu'un de non autorisé est entré chez vous s'il n'y a pas d'effraction.

De plus l'assureur ne couvre pas en cas de vol.

Bref quand on achète un logement (ou qu'on entre dans une location) la prudence recommande de changer les barillets dès que possible pour être tranquille.